

**Zeitschrift:** Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 49/1958 (1958)

**Artikel:** Valais  
**Autor:** Claret, E.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-114650>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Pour mettre un peu plus à l'aise les classes du « ginnasio » et du lycée à Lugano il a été décidé d'installer l'école technique supérieure (technicum cantonal), qui se trouve aussi dans le « Palazzo degli studi », dans le Château de Trevano, près de Lugano, qui devra être complètement transformé.

Un soin tout particulier a été voué ces dernières années aux écoles ménagères, fréquentées par les jeunes filles entre quatorze et quinze ans. Ces écoles ont eu d'abord une durée de cinq mois, qui rendait possible l'organisation de deux classes dans la même année scolaire et, souvent, dans les mêmes locaux. Peu à peu la durée a été augmentée à neuf mois ; sur un total de 22 écoles il y en a seulement huit qui ont encore la durée réduite.

Le recrutement du personnel des écoles primaires ne présente plus de difficultés grâce au nombre toujours plus grand des jeunes gens et des jeunes filles qui obtiennent le brevet d'instituteur. Cette année il y en a eu 62, mais les élèves de première année à l'école normale cantonale ont été une centaine.

L'effectif des écoles primaires inférieures est maintenant stable ; par contre celui des « scuole maggiori » est augmenté de 200 unités et dans les écoles secondaires on a compté une centaine d'écoliers en plus que l'année précédente.

Le cours d'été de langue et de culture italiennes pour confédérés a été organisé cette année à Locarno du 7 au 26 juillet, sous la direction active et intelligente de M. Manlio Foglia, directeur de l'école normale cantonale ; le cours a été fréquenté avec plaisir et profit par une trentaine d'instituteurs et étudiants. A Locarno et à Muralto ont été bien fréquentés pendant l'automne et l'hiver des cours pour étrangers désireux d'apprendre la langue italienne.

Dans notre chronique de l'an dernier nous avons parlé de la retraite pour limite d'âge de M. Luigi Brentani, qui avait occupé dès 1912 la place d'inspecteur cantonal de l'enseignement professionnel. Il a été remplacé par M. Francesco Bertola, directeur de l'école des apprentis à Lugano.

Notons encore, pour terminer, le geste généreux de M. Battista Galli de Bioggio qui, pour honorer la mémoire de sa fille Sylva, artiste peintre de talent, morte très jeune, a institué un « prix annuel de dessin » destiné aux étudiants de la dernière classe de l'école normale cantonale.

A. U. TARABORI.

## Valais

### Enseignement secondaire

Le collège de Saint-Maurice, qui a fêté l'an dernier ses 150 ans d'existence, reste un bastion des humanités dans le canton avec ses 586 élèves, ses 50 professeurs, dont 40 chanoines de la Royale Abbaye. S'adaptant aux nécessités modernes, il a inauguré l'an dernier une section latin-sciences et a délivré pour la première fois la maturité commerciale.

Le collège de Sion se construit une nouvelle salle de gymnastique et une aula de 500 places. Il compte près de 400 élèves et Brigue 360. Dans les trois collèges cantonaux, la section classique reste prédominante, groupant le 58 % des élèves, proportion qui monte à 62 % à Saint-Maurice.

### Enseignement primaire

A l'Ecole normale bilingue des instituteurs, les normaliens ont largement dépassé la centaine. Une trentaine d'entre eux doivent loger à l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf à cause du manque de place. Un projet de construction d'une nouvelle Ecole normale est en voie de réalisation.

Des écoles secondaires régionales s'ouvrent un peu partout, trouvant à pied d'œuvre un personnel enseignant paré de diplômes universitaires. Ainsi l'école secondaire régionale de Sion groupant les ressortissants de 16 communes, comprenait pour la présente année 7 classes et 154 élèves. Trois nouvelles écoles secondaires régionales se sont ouvertes cette année ; d'autres sont à la veille de l'être. L'Etat laisse à chaque commune le soin de s'organiser dans ce domaine selon ses besoins et ses moyens.

Parler de pénurie de personnel à l'Ecole primaire devient un lieu commun tellement cette pénurie est connue et générale. Malgré 66 diplômes d'enseignement délivrés en fin d'Ecole normale, le Département s'est trouvé à l'ouverture de l'année scolaire dans une situation extrêmement précaire. Cette situation a des causes multiples : scolarité à durée réduite, difficulté pour le maître de trouver du travail pour les vacances, rémunération inférieure à celle des autres cantons où les postes sont à l'année. Le danger de départ vers les autres cantons est particulièrement grand dans le Haut-Valais. La nécessité est donc urgente d'augmenter la scolarité. L'Etat s'y emploie par voie de persuasion, la durée de la scolarité étant du domaine des communes. Une révision de la loi scolaire valaisanne risquerait d'être vouée à l'échec actuellement. C'est pourquoi il faut d'abord préparer le terrain et provoquer entre communes une sage émulation. Les villages qui ont gardé l'ancien régime de six mois de classe par an sont aujourd'hui une petite minorité. Cette année, 27 nouvelles communes ont prolongé la scolarité. Mais ces prolongations ne sont qu'une étape transitoire, car l'instituteur qui a difficulté à trouver du travail pour cinq mois de vacances en aura tout autant à en trouver pour 4 ou pour 3 mois. L'idéal, le but final à atteindre est donc l'enseignement à l'année. D'autre part, malgré la pénurie du personnel enseignant, 20 classes nouvelles ont été ouvertes en 1957, la population valaisanne s'augmentant de 1500 âmes environ chaque année.

La réforme des programmes suit également son cours. L'an dernier une commission avait élaboré un nouveau plan d'études. Celui-ci fut expérimenté en cours d'année scolaire par plus de cent maîtres et maîtresses. Chacun présentera un rapport ; la commission dépouillera cette abondante documentation et verra à en tirer le meilleur parti.

### **Cours complémentaires**

Le Valais a centralisé depuis deux ans tout l'enseignement « complémentaire » destiné aux jeunes montagnards sans contrat d'apprentissage. Cette centralisation en quelques chefs-lieux de districts a confirmé ses heureux effets. Sierre, Sion, Riddes, Martigny, Sembrancher et Monthey voient affluer chaque hiver des centaines de jeunes gens pour une période de trois semaines par an. Les directeurs des cours se réunissent souvent pour mettre au point un programme commun mieux adapté, découvrir les lacunes existantes et tâcher de les éliminer. Les jeunes gens sont satisfaits et ne se considèrent plus comme des éléments dédaignés de la société.

La situation géographique du Haut-Valais est moins favorable à une centralisation des cours complémentaires. Cependant des groupements heureux ont été faits à Mörel et à Conches.

### **Cours de perfectionnement**

Le Cours normal suisse d'Olten a été suivi par 20 maîtres et maîtresses du Valais. Mais près de 300 membres du corps enseignant ont suivi le cours cantonal de perfectionnement pour lequel il est fait appel en partie à des spécialistes des autres cantons.

En outre 40 instituteurs et institutrices ont suivi durant l'été un cours d'une semaine organisé par la société suisse des maîtres de gymnastique. Ce chiffre encore jamais atteint fait honneur au personnel enseignant des dernières décennies.

### **Ecoles spéciales**

Une mention particulière doit être faite de l'Institut cantonal du Bouveret qui s'occupe des enfants arriérés ou déficients. La maison, agrandie et modernisée selon les dernières prescriptions de l'hygiène, compte maintenant 188 élèves. Sur ce nombre 35 sont sourds ou demi-sourds, 5 présentent des troubles de langage, les autres sont des enfants arriérés. L'Institut compte 14 classes, dont 2 classes ménagères bilingues pour les jeunes filles de 14-15 ans sortant de l'établissement.

### **Formation professionnelle**

Le service d'orientation professionnelle a organisé cette année 9 cours d'orientation groupant quelque 300 jeunes gens. Ces stages de trois semaines où les participants découvrent les métiers et leur valeur humaine, où ils sont eux-mêmes observés par des spécialistes et contrôlés par un examen psycho-technique approfondi, offrent à l'heure actuelle le maximum de garanties et constituent une excellente préparation à l'apprentissage. Des bureaux d'orientation fonctionnent à Brigue et à Sion pour les jeunes gens qui n'ont pas eu la faculté de suivre les cours.

Durant l'année, 450 apprentis ont été astreints à dix jours consécutifs de dessin technique. Ces dix jours sont obligatoires pour tous les apprentis, sauf pour ceux de l'alimentation.

603 apprentis sur 636 candidats présentés aux examens ont obtenu le certificat de capacité. D'autre part, 32 ont obtenu la maîtrise fédérale, dont 3 la maîtrise fédérale de comptable, réputée la plus difficile.

140 apprentis ont bénéficié d'une bourse d'apprentissage et 18 d'un prêt d'honneur, sans dispenser le candidat de tout effort ni charger démesurément l'Etat. La pauvreté ne doit plus être un obstacle à la formation professionnelle des jeunes.

A un échelon supérieur, des prêts d'honneur ont permis à 26 jeunes Valaisans de fréquenter le technicum dans d'autres cantons, après une sélection sévère qui a duré plusieurs journées. D'autres prêts d'honneur ont été accordés à 15 étudiants ingénieurs, chimistes et physiciens. Cet effort du Valais pour faciliter l'accès de ses ressortissants aux études techniques supérieures et se préparer des cadres pour l'avenir est tout à fait remarquable et fait grand honneur aux promoteurs de cette initiative.

Alors que pour l'ensemble de la Suisse le nombre des apprentis a augmenté depuis 20 ans de 50 %, cette augmentation est pour le Valais de 418 %. C'est assez dire que la vallée du Rhône est en pleine évolution. Les cantons suisses où cette augmentation est la plus forte suivent de loin : Grisons (126 %), Fribourg (62 %), Zurich (38 %).

On comprend dès lors l'urgence d'une réforme de base et la création d'une Ecole des métiers pour les 2585 apprentis inscrits aux cours professionnels cette année. Les services compétents ont présenté au Grand Conseil un projet détaillé de réforme qui a été adopté et attend l'approbation du peuple.

### **Université populaire**

Un autre fait réjouissant est le succès de l'Université populaire valaisanne, due à l'initiative privée, mais encouragée par l'Etat et les communes. Six petites villes de la plaine ont désormais leurs cours : Brigue, Viège, Sierre, Sion, Martigny et Monthey. Littérature française, philosophie, psychologie, droit, histoire, histoire de l'art, littérature allemande, physique : tels sont les huit cours donnés en Valais par des professeurs de Sion et de Saint-Maurice, par des maîtres du barreau valaisan et par des professeurs d'université de Genève et de Fribourg. Au total près de 3000 auditeurs se sont inscrits à l'Université populaire ; Sion vient largement en tête avec 1200 participants.

E. CLARET.

## **Vaud**

### **Enseignement primaire**

Il nous aurait été agréable, après en avoir parlé dans plusieurs chroniques précédentes, de passer sous silence la question de la pénurie du personnel enseignant. Si nous y revenons, c'est pour constater qu'une notable amélioration s'est produite dans le recrutement du personnel féminin, et que le nombre des institutrices est maintenant suffisant.